



—

La Mutuelle Communale

—

Informations pratiques



5 questions sur l'offre de mutuelle communale



1. Une mutuelle communale, qu'est-ce que c'est ?

Les Français sont de plus en plus nombreux à renoncer à se soigner. Les mutuelles communales ont été créées pour améliorer l'accès aux soins de personnes non couvertes par une mutuelle santé ou remplacer une complémentaire santé chère, avec des prestations mal remboursées. Le concept est de regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiels car négociée collectivement.

2. Qui finance le dispositif de mutuelle communale ?

La commune ne participe pas financièrement à la mise en oeuvre du dispositif ni aux contrats des futurs adhérents. Sans engagement juridique ou économique de votre part, nous avons à coeur de vous offrir la possibilité de fédérer vos administrés autour d'un projet solidaire dont tous pourront bénéficier.

3. Comment se met en place ce projet de mutuelle communale au sein de votre mairie ?

Nuoma Mutuelle propose d'accompagner les habitants dans leurs démarches de comparaison des offres de complémentaire santé. Pour cela, des permanences hebdomadaires en mairie seront organisées afin de rencontrer les habitants et échanger ensemble sur leurs besoins au quotidien.

Conformément à la réglementation en vigueur, un formulaire de besoin sera établi ainsi qu'un questionnaire de protection de la clientèle afin de s'assurer que la proposition de Nuoma Mutuelle, réponde aux besoins des habitants.

4. Qui est Nuoma Mutuelle ?

NUOMA Mutuelle est une vraie mutuelle à taille humaine, à but non lucratif, défendant des valeurs de solidarités et d'accès aux soins pour tous. Ses faibles frais de gestion (environ 12%) permettent à ses adhérents de bénéficier d'un fort taux de redistribution, lui conférant ainsi un excellent ratio prestations/cotisations.

Affiliée à l'Union Mutualiste de Groupe (UMG) AESIO, Nuoma Mutuelle est une structure solide financièrement et garantit à ses adhérents des prix justes, équitables pour tous.

5. Quelles sont les offres de mutuelle communale proposées par Nuoma Mutuelle ?

Nous proposons quatre offres de complémentaire santé, spécifiques aux Mairies :

- ✓ **NUOMA L'Initiale Mairie**
- ✓ **NUOMA L'Essentiel Mairie**
- ✓ **NUOMA Confort Mairie**
- ✓ **NUOMA L'Optimale Mairie**

Nous avons fait le choix de proposer une offre entrée de gamme : **L'Initiale Mairie**, qui est une offre qui couvre le ticket modérateur et qui donne accès au 100% Santé (soit le reste à charge zéro).

Les garanties **L'Essentiel Mairie** et **Confort Mairie** possèdent quelques spécificités telles que les dépassements d'honoraires, les remboursements supérieurs sur la chambre particulière, le forfait podologie/pédicurie, ostéopathie.

L'Optimale Mairie vient s'ajouter aux trois options déjà disponibles. Cette garantie incarne pleinement l'esprit mutualiste en offrant une couverture complète, sans compromis sur votre santé. Cette offre haut de gamme se distingue par l'étendue de ses prestations et la qualité supérieure de ses remboursements.



Pour en savoir plus,
contactez-nous !

NUOMA Mutuelle :

par téléphone : **0805 037 110**
par mail : [mutuelle-communale@
nuoma-mutuelle.fr](mailto:mutuelle-communale@nuoma-mutuelle.fr)
www.nuoma-mutuelle.fr